

Centre des Monuments Nationaux

Des moyens qui ne sont pas la hauteur des ambitions !

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN), établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, gère et anime 96 monuments nationaux réparti sur tout le territoire. Parmi les plus célèbres : l'Arc de Triomphe, le Mont-Saint-Michel, Carcassonne... et bien sûr le château et domaine de Champs-sur-Marne. L'inauguration d'aujourd'hui ne doit pas faire illusion car notre établissement traverse de graves difficultés dont les personnels sont les premières victimes.

Champs-sur-Marne : un projet d'envergure sans moyen supplémentaire

Après 7 ans de fermeture et de très lourds travaux de restauration, la direction a fait de la réouverture du château un événement phare de la saison culturelle : le « *Versailles de l'est parisien* » ! Il s'agit d'un projet très ambitieux qui comprend l'extension du parcours de visite, l'extension des horaires d'ouverture, l'enrichissement considérable des collections, de nouveaux outils de médiation... D'ailleurs l'administration espère multiplier la fréquentation par deux et ce, sans aucun moyens humains supplémentaires ! Pour pallier au sous-effectif il est prévu d'imposer polyvalence et flexibilité aux personnels du monument. Les effectifs sont d'ailleurs réduits au strict minimum, le service fonctionnera donc à flux tendu en permanence et qu'un agent vienne à manquer (absence inopinée) et toute l'organisation du travail comme l'ouverture du site s'en trouveront fortement perturbée, au détriment de l'accueil et de la sécurité du public. Une fois de plus, le sous-effectif sera compensé par le recours à des travailleurs précaires (vacataires). Dans ce contexte, la médiation culturelle (visite guidée gratuite) devient une variable d'ajustement car elle sera uniquement proposée quand les effectifs le permettront. Enfin le manque de moyen représente également un risque pour la sécurité des collections.

Dès le mois d'avril, la CGT a dénoncé ces nouvelles conditions d'ouverture qui se traduiront par une dégradation des conditions d'accueil des visiteurs et des conditions de travail des personnels. Malgré un vote négatif dans les instances de consultation, le Président Philippe Béval a décidé de passer outre et d'ouvrir malgré tout le château de Champs-sur-Marne !

Le Mont-Saint-Michel : les personnels en grève depuis un mois !

Les agents de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ont entamé leur 26ème jour de grève ce samedi. Le monument est donc ouvert gratuitement au public. Les personnels sont en lutte suite à une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail consécutive aux modifications des conditions d'accès au Mont-Saint-Michel par le délégataire en charge de la desserte : l'entreprise Transdev (filiale de Véolia). Les personnels revendiquent : Une navette dédiée avec un cadencement adapté aux besoins des salariés et de la population du Mont ; cette navette existait jusqu'au 3 juin et a été supprimée par Transdev avec l'accord du syndicat mixte représentant les collectivités. Le maintien de la gratuité du stationnement. Un arrêt au plus près du site ; actuellement les salariés comme les visiteurs sont déposés à 400 mètres du site qu'ils doivent parcourir quotidiennement alors qu'aucun chemin piétonnier n'a été aménagé !

Les responsables du CMN comme ceux du Ministère de la Culture sont totalement dépassés par la situation et semblent tomber des nues. Le Ministère de la Culture se déclare impuissant à protéger un site pourtant classé au Patrimoine Mondial !

Cette situation s'apparente à une véritable privatisation du Mont-Saint-Michel, le projet de rétablissement du caractère maritime comme l'accès au site étant devenus des enjeux avant tout économiques. Ainsi, au-delà de leurs propres revendications, les agents de l'abbaye du Mont-Saint-Michel défendent également l'accès à un site inscrit au patrimoine mondial et qui constitue un bien commun appartenant à tous. Ces nouvelles conditions d'accès dégradées constituent une grave remise en cause du service public culturel rendu aux visiteurs-usagers.

Une réunion s'est tenu le 23 juin en présence de tous les acteurs concernés. Malheureusement, cette concertation qui intervient après trois semaines de conflit n'a pas permis d'aboutir... Les personnels continuent donc la lutte !

Réorganisation du siège : une restructuration qui n'en porte pas le nom !

Y-a-t-il aujourd'hui nécessité de réorganiser l'établissement ? Certainement, mais de quelle manière ? La CGT n'est pas en faveur du *statu quo*, mais si le dysfonctionnement est réel, c'est au niveau des directions. Les agents rencontrent certes des problèmes, mais ils ont su s'adapter et inventer des méthodes afin de travailler ensemble. Aujourd'hui, il est envisagé une réforme des structures en profondeur, un véritable bouleversement, ce qui inquiète fortement les personnels qui ne supportent plus cette incertitude des lendemains.

Quel est le but de la réorganisation ? La vision politique du Président n'est pas claire, on ne connaît pas son projet... s'il seulement existe ! Il y a de plus de la part de l'équipe dirigeante une méconnaissance flagrante du CMN, de ses agents, de leurs missions. Bâtir une organisation sur une idée préconçue de l'établissement serait catastrophique. Il nous faut des éléments d'analyse objectif afin de savoir quel aspect de l'organisation doit réellement être revu. Ces éléments nous ne les avons malheureusement pas. Pour la CGT il faut avant tout axer la réorganisation sur les missions de l'établissement définies dans le code du patrimoine. La plus importante, sa raison d'être: l'ouverture des monuments au public. Il serait incompréhensible que cette mission ne soit pas représentée par une structure qui mette en œuvre une réelle politique d'ouverture au public. Il en va de même pour la politique scientifique de l'établissement. Aujourd'hui nous avons toutes les craintes de voir ces missions fondamentale négligées, et que tout ce qui a trait au service public culturel et aux publics soient conditionné voire soumis aux impératifs économiques. La fréquentation constitue la première ressources de l'établissement. Or, les ressources dégagées doivent avant tout être un moyen pour mettre en œuvre une politique culturelle, et non une fin en soi !

Une réforme de structure en profondeur n'est par ailleurs pas forcément le meilleurs moyen de surmonter les difficultés actuelles. Ce qu'il faut avant tout c'est d'améliorer les processus et l'organisation du travail. Il faut également plus de transparence dans la communication comme dans la transmission des informations. C'est bien cette priorité qui doit guider la future organisation de l'établissement CMN.

Champs-sur-Marne, le 29 juin 2013